

TEXTES GÉNÉRAUX

Administration - Finances - Affaires internationales

Arrêté du 6 avril 2007 fixant la composition du jury aux concours externe et interne de recrutement au titre de l'année 2007 d'adjoints administratifs à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage

NOR : DEVN0700212A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu le décret n° 98-1262 du 29 décembre 1998 modifié portant statut des personnels de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté du 20 octobre 1999 fixant les conditions d'organisation et la composition des jurys des concours et examens professionnels des agents de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage, et notamment ses articles 2, 3 et 4 ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2007 organisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours externe pour le recrutement d'adjoints administratifs à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Vu l'arrêté ministériel du 7 mars 2007 organisant au titre de l'année 2007 l'ouverture d'un concours interne pour le recrutement d'adjoints administratifs à l'Office national de la chasse et de la faune sauvage,

Arrête :

Article 1^{er}

Le jury constitué pour apprécier les épreuves des concours de recrutement d'adjoints administratifs au titre de l'année 2007 est composé de la manière suivante :

Présidente du jury :

Représentant le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage :

Mme Sophie Gravellier, secrétaire générale de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Représentant le directeur de la nature et des paysages :

Mme Anne-Marie Grouhel, secrétaire administrative à l'Institut de formation de l'environnement.

Chef de service chargé du personnel :

Mme Nathalie Fischer, chef de la division du personnel à la direction des ressources humaines de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage ;

Suppléante : Mme Frédérique Lecocq, chargée de mission à la direction des ressources humaines de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage.

Deux représentants des agents de la même filière et du groupe égal ou supérieur, proposés par le directeur général en raison de leurs compétences :

Mme Patricia Schwab, adjointe administrative au centre de formation du Bouchet (45) ;

Suppléante : Mme Janine Chaumont, adjointe administrative à la direction des ressources humaines à Paris (75) ;

Mme Marie-Christine Ruven, adjointe administrative au centre de formation du Bouchet (45) ;

Suppléante : Mme Anne Courtecuisse, adjointe administrative à la direction des actions territoriales à Saint-Benoist (78).

Trois personnes choisies pour leurs compétences et proposées par le directeur de la nature et des paysages parmi des agents du ministère de l'écologie et du développement durable ou d'autres administrations ou établissements publics :

Mme Claude Baudu, secrétaire administrative à la direction régionale de l'environnement d'Orléans (45) ;

Mme Sylvie André, secrétaire administrative au Conseil supérieur de la pêche (57) ;

M. Michel Dubreuil, responsable administratif et financier à l'atelier technique des espaces naturels à Montpellier (34).

Article 2

Le directeur de la nature et des paysages et le directeur général de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie et du développement durable.

Fait à Paris, le 6 avril 2007.

Pour la ministre et par délégation :
Par empêchement du directeur de la nature et des paysages :
La directrice adjointe,
CORINNE ÉTAIX